

École élémentaire

Lasserre-Pradère – Mérenvielle – Ste Livrade

Conseil d'école du vendredi 9 novembre 2018

PROCÈS VERBAL

- Le règlement intérieur : approbation

Modification : pas de confiscation d'objet dépassant la journée.

Que faire si récidive ? → à discuter en Conseil des élèves.

- Le projet d'école

Trois axes :

. Continuité des enseignements : cohérence des enseignements inter-classes, inter-cycles, fluidité des parcours.

. Développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble : apprendre à coopérer, à partager, développer l'entraide et la solidarité.

. Éducation artistique et culturelle : permettre à chaque élève de se construire une culture artistique personnelle dans le cadre de projets annuels.

- Les effectifs / projection sur les années à venir

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	MOYENNE 6	MOYENNE 7	Nbre DE CLASSES
18-19	35	26	36	30	25	152	25,33	21,71	6
19-20	44	35	26	36	30	171	28,50	24,43	7
20-21	24	44	35	26	36	165	27,50	23,57	7
21-22	24	24	44	35	26	153	25,50	21,86	6

Si E<162 → 6

- Comptes de la coopérative, serait-il possible de les intégrer au compte rendu des CE avec les détails des dépenses et recettes?

Cotisations familles : 1765€ soit 12€ /élève

Subvention SIVOM : 1 450 €

Bénéfices loto : 550 €

Bénéfices vente de gâteaux : 289 €

Bénéfices vente chocolats : 631 €

Bénéfices photos : 1 332 €

Dépenses activités éducatives : 12 881 €

Cotisation OCCE + assurance: 341 €

Solde : 3 368 € Dépenses : 16 607 € Recettes : 15 387 €

Résultat: - 1 220 €

Le détail des dépenses et recettes est consultable à l'école, sur demande.

Changement de mandataire : Mme Frichement remplace M. Brunel à l'issue du Conseil d'école.

- Organisation ALAE / école sur le partage des salles et du matériel, un calendrier d'occupation des salles a-t-il été établi?

Toutes les salles seront partagées à l'exception des salles de classe et de la salle des maîtres et du bureau de direction.

Une réunion est à prévoir, avec la rédaction d'une convention d'usage des locaux et du matériel. → mardi 11 décembre ? A vérifier.

- PPMS : utilisation de la salle de restauration ?

Voir service technique et pompiers pour étudier les solutions possibles.

- Statut sur le nouveau PEDT / organisation de la semaine scolaire.

PEDT validé par les différents partenaires.

Documents remis dès leur rédaction... quelques semaines.

Plan "mercredi" : rythme de l'enfant, connaissance du territoire...

Pas de changement de rythmes envisagé pour l'instant. Le SIVOM chiffrera le coût qu'impliquerait un passage à quatre jours dans le but de comparer avec l'organisation actuelle sur quatre jours et demi.

- Cantine et goûter: comment est choisie la quantité donnée aux enfants?

Rations préparées à l'avance par la cuisine centrale. Les agents discutent avec les enfants au moment de les servir. Les plus grands mangent en dernier et ont la possibilité d'avoir du surplus. Les "petits restaurateurs" et les animateurs passent entre les tables pour inciter les enfants à goûter.

Une formation globale des agents est prévue.

Sur le ALSH, les rations sont jugées insuffisantes par certaines familles. Des goûters variés sont proposés : fruits, céréales, biscuits...

- Stationnement problématique sur les passages piétons, que peut-on faire pour les sanctuariser?

Les marquages sont à refaire.

M. Brunel propose aux parents de lui adresser un courrier faisant état des différentes incivilités constatées avec copie au SIVOM et à la mairie de Lasserre-Pradère.

Rappel: panneaux de signalisation indiquant l'école sont insuffisants ou mal placés.

Pour le Conseil, le Directeur.

